

WILAYA DE BORDJ BOU ARRERIDJ.
DAIRA DE RAS EL OUED.
COMMUNE D'OULED BRAHAM.
NIF : 098434175069020

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N°: 03 /2026

Le Président de l'Assemblée Populaire et Communale de la Commune d' Ouled Braham, lance un Avis d'Appel d'Offres National Ouvert Avec Exigence De Capacités Minimales pour la Réalisation des Opérations suivantes:

- 1) Réalisation des Routes des Villages :Ain Ben Ayad et Ain Boukhdeche.
- 2) Réalisation des Routes des Villages :Chaabat Aoun et Ain Barsa.
- 3) Entretien Route Communale Reliant Ras El oued et Ouled Braham(CV5)-1ere Tranche-
- 4) Réalisation des Routes des Villages :Sidi Abdellah,Cherrarha et Boubatikh.
- 5) Entretien Route Communale Reliant Ouled Braham centre et Ouled Si Ahmed(CC287).

Les Entreprises Qualifiées en Travaux Publics Activité principale 3eme Degré et plus, Peuvent retirer les Cahiers des Charges au niveau du Siège de la Commune d' Ouled Braham (Bureau des Marchés) après avoir payé un montant de 2.000,00 DA auprès du Trésorier Communal à Ras el Oued.

Les offres doivent être Présentées, sous enveloppes fermées comprenant Dossier De Candidature, l'offre technique et l'offre financière. L'enveloppe extérieure doit être anonyme et ne portant que la mention suivante:

A NE PAS OUVRIR QUE PAR LA COMISSION D'OUVERTURE ET D'EVALUATION DES OFFRES
APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N°:03 /2026
Intitulé des Opérations.

1/Dossier de Candidature : Contient

- une déclaration de candidature renseignée et signée par le soumissionnaire.
- une déclaration de probité renseignée et signée par le soumissionnaire.
- Photocopie du statut particulier dans le cas d'une société(SNC,SARL,SPA,EURL...).
- les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise
- Tout document permettant d'évaluer les capacités des soumissionnaires :
 - Capacités professionnelles : Photocopie de l'attestation de qualification et de classification professionnelle Travaux Publique Activité Principale Catégorie Trois et plus +Registre de Commerce Electronique.
 - Capacités financières : moyens financiers justifiés par les bilans et les références bancaires.
 - Capacités techniques :
 - a. Moyens Humains :(Liste du Personnel accompagnée des Diplômes et des Attestations d'Affiliation à la CNAS pour l'année 2026).
 - b. Matériels: Liste de matériels délivrée par un huissier de justice accompagnée des cartes grises et des Polices-assurance établie en 2026.
 - c. Références Professionnelles (attestations de bonne exécution ou PV de réception définitive et Récapés des Marchés délivrées par des organismes publics.)
 - d. Planning d'exécution des travaux.

1/Offre Technique : Contient

- Une déclaration à Souscrire renseignée et signée par le soumissionnaire.
- Cahier des charges (offre technique) renseigné et signé par le soumissionnaire et portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté ».
- Tout document permettant d'évaluer l'offre technique : un mémoire technique justificatif

2/Offre Financière: Contient

- Une lettre de soumission renseignée et signée par le soumissionnaire.
- Bordereaux des Prix Unitaires.
- Devis Quantitatif et Estimatif.

La durée de préparation des offres est fixé à (10) Dix- jours à compter de la date de la première parution de l'avis d'appel d'offre dans le BOMOP ou la presse Electronique Agréé ou la presse Nationale ou le Portail Electronique des Marchés Publics.

Les offres doivent être déposées auprès du Siège de la Commune d' Ouled Braham (bureau des Marchés)le dernier jour de la durée de préparation des offres jusqu'à 12:00h.

L'ouverture des plis (offre technique et financière) se déroulera en séance publique le dernier jour de la durée de préparation des offres à 12:30h au même endroit. Le présent avis tient lieu d'invitation aux soumissionnaires.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires resteront engager par leurs offres pendant une durée de (90 jours+10jours)à partir de la date de L'ouverture des plis.

Le Président de l'Assemblée Populaire et Communale